

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
PROCÈS-VERBAL

Réunion du.....25 octobre 2012
Heure..... 14 h 15
Lieu.....SALON MARIE-THÉRÈSE GAUTHIER (C-1140)

PRÉSENCES - 101 personnes ont signé la feuille des présences

OUVERTURE - L'assemblée est ouverte à 14 h 35.

1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE

Nicola Grenon propose *Jean Karam*. Il accepte et est élu président d'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Recommandation 3

1. Nomination à la présidence de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux des assemblées du 16 mai, du 7 juin et du 16 août 2012
4. Acceptation des nouveaux membres
5. Informations
6. Assurances collectives
7. Négociations locales
 - 7.1 Services professionnels rendus et heure d'encadrement
 - 7.2 Suppléance
 - 7.3 Formation continue
 - 7.4 Demandes d'équivalence et de substitution
8. Varia

Proposée par Robert St-Amour

Appuyée par Éric Athlan

Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU 16 MAI, DU 7 JUIN ET DU 16 AOÛT 2012

Recommandation 4

Que le procès-verbal de l'assemblée générale du 16 mai 2012 soit adopté tel que présenté.

Proposée par Sylvain Beausoleil

Appuyée par Jean-François Dorval

Adoptée à l'unanimité

Recommandation 5

Que le procès-verbal de l'assemblée générale du 7 juin 2012 soit adopté tel que présenté.

Proposée par Louis-Philippe Lépine

Appuyée par Véronique Rodriguez

Adoptée à l'unanimité

Recommandation 6

Que le procès-verbal de l'assemblée générale spéciale du 16 août 2012 soit adopté tel que présenté.

Proposée par Nicola Grenon

Appuyée par Serge Brouillette

4. ACCEPTATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Recommandation 7

Que l'assemblée générale du SPECA accepte les personnes ayant adhéré au SPECA depuis le 7 juin 2012 et dont les noms suivent : *Pierre-Marc Arseneault* (Département de chimie), *Isabelle Boisclair* (Département de techniques auxiliaires de la justice), *Mathieu Brière Provencher* (Département de sciences sociales), *Daphné Brouillet* (Département de cinéma et histoire de l'art), *Fabrice Desormeaux* (Département de gestion), *Nellie Giguère* (Département de biologie), *Sylvie Graton* (Techniques auxiliaires de la justice), *Marie-Claude Grenier* (Département de philosophie), *David Hébert* (Département de philosophie), *Dominique Laprade* (Département de sciences sociales), *Sandrine Ordonneau* (Département de radio-oncologie), *Marie-Pier Ouellette* (Département de français et lettres), *Frédéric Perron* (Département de philosophie), *Jean Perron* (Département de mécanique du bâtiment), *Alain Roy* (Département de philosophie), *Julie Sigouin* (Département de graphisme), *Bernard St-Louis* (Département de sciences sociales), *Kevin Sylvestre* (Département de sciences sociales), *Yannick André Tala Talom* (Département d'archives médicales), *Frédéric Tremblay* (Département de philosophie).

Proposée par Ginette Cartier
Appuyée par Lysann Hounzell
Adoptée à l'unanimité

5. INFORMATIONS

Jean-François Millette présente un bilan de l'utilisation du Fonds de soutien aux étudiants amassé au printemps dernier. Les sommes amassées ont contribué à financer un camp de jour au mois d'août et ont été versées directement à des étudiants dont la situation financière était précaire.

Nous recevons la visite de Félix Lefebvre-DesOrmeaux, président de l'AGECA. Il remercie les enseignants de leur appui lors de la grève du printemps 2012.

Denise Poirier présente un certain nombre de dates importantes de la session automne 2012.

- ✓ Vérification de la liste d'ancienneté
 - 23 octobre au 19 novembre
- ✓ Réunion du comité de délégués syndicaux
 - 1^{er} novembre 2012 à 12 h
- ✓ Opération tâches de l'hiver 2013
 - 20 au 30 novembre 2012
- ✓ Dépouillement de l'arbre de Noël
 - 8 décembre 2012 à 9 h
- ✓ Party de Noël du Collège
 - 14 décembre 2012

Jean-François Millette nous informe de la prochaine élection à la présidence de la CSN qui se fera lors du Conseil confédéral le 30 octobre prochain. L'intérim est assuré, depuis la démission de Louis Roy, par le premier vice-président, Jacques Létourneau.

Griefs en cours

Journées de grève : Louis-Philippe Lépine fait un état de la situation du grief sur les journées de grève.

Détournement d'ETC : Le SPECA a toutes les raisons de croire que des ETC ont été utilisés au cours des dernières années à des fins autres que l'enseignement. Denise Poirier nous annonce qu'un grief demandant le retour de ces ETC a été déposé le 23 octobre.

Nouveau site web

Josée Déziel nous présente le nouveau site web du SPECA, accessible à l'adresse www.speca.info. Des remerciements sont faits à Daniel Lévesque pour son solide coup de main.

6. ASSURANCES COLLECTIVES

Ugo Nugent nous présente la campagne d'adhésion à la police modulaire. La police sera en vigueur le 1^{er} janvier 2013. La campagne d'adhésion se tiendra jusqu'au 2 novembre 2012. Ugo Nugent nous présente les choix que les adhérents devront faire concernant leur couverture d'assurances.

7. NÉGOCIATIONS LOCALES

Denise Poirier énonce les points de la lettre d'entente sur la mise en œuvre de la convention collective 2006-2010 qui n'ont pas fait l'objet de nouvelles ententes lors des négociations avec la partie patronale en 2011-2012.

7.1 Services professionnels rendus et heure d'encadrement

Alain Long trace un portrait historique de la question des services professionnels rendus et de l'heure d'encadrement. Il présente les clauses de la convention les balisant et leur interprétation par la FNEEQ.

Recommandation 8

Considérant l'invitation du Collège à négocier avec le SPECA l'entente du 12 juin 2003 sur les services professionnels rendus relative à la clause 8-4.03 de la convention collective 2010-2015.

Considérant que nous souscrivons à l'interprétation produite par la FNEEQ pour assister les syndicats dans l'application locale de cette clause lors de son introduction dans la convention en 2003, interprétation stipulant essentiellement qu'il s'agit de reconnaître des services professionnels déjà rendus par les enseignants, sans augmenter la tâche enseignante et à l'intérieur de la disponibilité prévue à l'article 8-3.00 de la convention.

Considérant que les principes et objectifs de l'entente du 12 juin 2003 cadrent avec cette interprétation.

Considérant que les modalités d'application décrites dans l'entente du 12 juin 2003 sont susceptibles de générer de la confusion quant à l'interprétation à leur donner, notamment en créant une distinction non souhaitable entre les activités réalisées dans le cadre des services professionnels rendus et les activités du volet 1 (enseignement) et du volet 2 (coordination) de la tâche, dont elles font pourtant partie.

Il est proposé :

Que l'assemblée générale mandate le Conseil exécutif pour négocier avec le Collège une nouvelle entente sur les services professionnels rendus, en application de la clause 8-4.03 de la convention collective.

Que l'entente soit négociée sur la base des objectifs et principes de l'entente du 12 juin 2003 actuellement en vigueur et de l'interprétation de la FNEEQ, en établissant notamment que :

- Les activités pédagogiques réalisées dans le cadre des services professionnels rendus, si elles doivent être en lien avec les priorités institutionnelles, doivent aussi être au choix de chaque enseignant, dans le plein respect de son autonomie professionnelle;
- Les responsabilités de chaque enseignant à l'égard de l'information qu'il doit donner, dans le projet et le rapport prévus à la convention, sur les activités pédagogiques qu'il choisit de réaliser sont strictement envers son assemblée départementale;
- Les 173 heures de services professionnels rendus n'ont pas à être chiffrées dans l'entente, ni à être comptabilisées dans les projets départementaux et les rapports annuels des départements.

Qu'au terme de la négociation, l'assemblée générale du SPECA soit formellement consultée sur le projet d'entente, avant sa signature.

Proposée par Johanne Castonguay
Appuyée par Chantal Deslauriers
Adoptée à l'unanimité

Recommandation 9

Considérant que la Lettre d'entente sur la mise en œuvre de la convention collective 2006-2010 contient une clause sur l'application locale de l'heure d'encadrement, telle que définie à l'Annexe I-8 de la convention collective.

Considérant que l'Annexe I-8 est reconduite dans la convention 2010-2015.

Considérant que la clause de la lettre d'entente locale prévoit certaines modalités d'application qui ne correspondent pas aux pratiques des dernières années au Collège.

Il est proposé :

Que l'assemblée générale mandate le Conseil exécutif pour négocier des modalités locales d'application de l'Annexe I-8 qui soient souples et ancrées dans les pratiques locales;

Que l'heure par semaine d'encadrement prévue à l'Annexe I-8 soit localement reconnue comme faisant partie intégrante des 173 heures de services professionnels rendus par l'ensemble des enseignants.

Proposée par Robert St-Amour
Appuyée par Nicola Grenon
Adoptée à l'unanimité

7.2 Suppléance

Denise Poirier présente les articles de convention et de la lettre d'entente 2005-2010 concernant la suppléance. Elle présente brièvement la Procédure de suppléance des enseignantes et enseignants qui est en vigueur au Collège depuis 1996.

Recommandation 10

Considérant que la Lettre d'entente sur la mise en œuvre de la convention collective 2006-2010 contient une disposition qui est plus avantageuse que ce que prévoit la convention, à l'effet que toute suppléance de plus de 10 jours est rémunérée sur la base de la CI et ce, rétroactivement au premier jour.

Considérant que le non-remplacement d'un enseignant, comme c'est souvent la pratique au Collège dans le cas d'une absence de moins de 3 jours, est susceptible de nuire à l'atteinte des objectifs pédagogiques d'un cours par les étudiants.

Il est proposé :

Que l'assemblée générale mandate le Conseil exécutif pour négocier une entente formelle sur la suppléance, entente prévoyant notamment :

- Le paiement à la CI, rétroactif au premier jour pour les suppléances de plus de 10 jours;
- La suppléance rémunérée dès le premier jour d'absence lorsque l'enseignant, ou le coordonnateur du département le juge nécessaire à l'atteinte des objectifs pédagogiques du cours.

Proposée par Karine Blais
Appuyée par François Journault
Adoptée à l'unanimité

7.3 Formation continue

Alain Long présente les ententes en CRT concernant les primes versées aux RCD pour l'embauche d'enseignants pour la formation continue et pour la coordination des programmes d'AEC et concernant la rémunération des enseignants pour les cours et stages en formation sur mesure non créditée.

Recommandation 11

Considérant la Lettre d'entente sur la mise en œuvre de la convention collective 2006-2010.

Considérant l'entente négociée en CRT sur la rémunération de certaines tâches reliées à la coordination des cours à la formation continue et les pratiques du Collège à cet égard.

Il est proposé :

Que l'assemblée générale mandate le Conseil exécutif pour négocier une entente établissant la rémunération, en la bonifiant au besoin et en prévoyant une modalité d'indexation, des tâches de coordination et d'éventuelles tâches périphériques associées aux cours de la formation continue, dont notamment :

- La prime de coordination pour une attestation d'études collégiales (AEC);
- La prime à l'embauche d'enseignants pour les disciplines contributives des AEC, les cours d'été et les cours à la carte.

Que cette entente prévoie que les enseignants dispensant de la formation non créditée soient rémunérés sur la base du taux horaire conventionné.

Proposée par Chantal Racine
Appuyée par Jean-François Dorval
Adoptée à l'unanimité

7.4 Demandes d'équivalence et de substitution

Josée Déziel présente les articles de PIÉA qui détaillent le travail des RCD dans le traitement des demandes d'équivalence et de substitution. Elle attire l'attention de l'assemblée sur le fait que le traitement de ces demandes ne fait pas partie de la liste des tâches des RCD de la convention collective.

Recommandation 12

Que l'assemblée générale mandate le Conseil exécutif pour obtenir du Collège qu'il reconnaisse que le travail relié au traitement des demandes d'équivalence et de substitution ne fait pas partie des tâches prévues à la convention collective en octroyant une rémunération conséquente aux enseignants qui accomplissent ce travail.

Proposée par Chantal Deslauriers
Appuyée par Éric Athlan
Adoptée à l'unanimité

Nicola Grenon demande la levée de l'assemblée.

Levée de l'assemblée : l'assemblée est levée à 16 h 15.

Adopté le : _____

Présidente

Secrétaire